



Site Natura 2000

La forêt d'Espagne



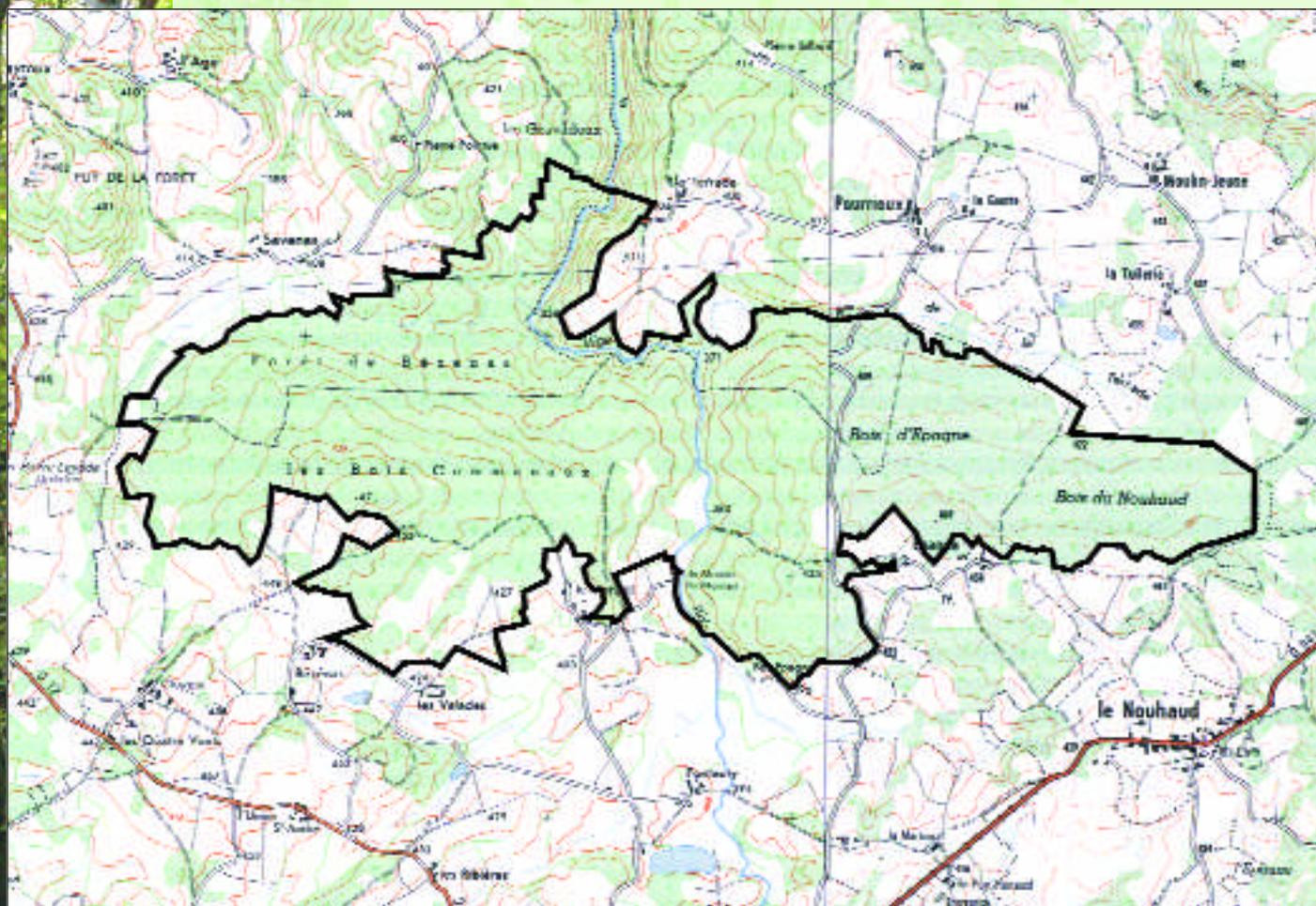


FICHE d'identité...

La Forêt D'Espagne a été proposée pour rejoindre le réseau des sites Natura 2000 en raison de l'intérêt de ses milieux forestiers, la qualité de la Vige qui la traverse et la présence d'espèces animales remarquables.

Nom: Forêt d'Espagne
 Région: Limousin
 Départements: Creuse (23), Hte-Vienne (87)
 Communes concernées: Saint-Martin-Sainte-Catherine (23),
 Saint-Pierre Chérignat (23),
 Sauviat-sur-Vige (87)
 Superficie: 442 ha
 Opérateurs du Site: Centre Régional de la Propriété
 Forestière (CRPF),
 Office National des Forêts (ONF)

Validation du Document d'Objectifs
 par le Comité de Pilotage: le 29 avril 2002



ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

Située à une altitude comprise entre 400 et 500 m, la forêt d'Espagne tient son originalité en Limousin de la présence de gabbro, roche basique à ultra basique contrastant avec les roches granitiques qui constituent l'essentiel du socle de la région. C'est le seul massif de ce type en Limousin.



Les sols peu acides, épais à l'exception de quelques zones humides et des endroits où affleurent les gabbros, et le climat bien arrosé de type atlantique sont favorables à la forêt et particulièrement aux hêtraies-chênaies.

Les eaux rapides de la Vige entaillent le massif du sud au nord.

Les forêts qui bordent cette rivière composées de frêne et d'aulne, celles des éboulis instables de la vallée où l'on retrouve le tilleul, et surtout les hêtraies dans lesquelles l'intervention de l'homme à la recherche de bois de chauffage a fortement éliminé le hêtre au profit des chênes et du charme, constituent les milieux naturels visés par la directive européenne "Habitats".



Six espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats fréquentent le site: la barbastelle et le Grand murin (chauves-souris) qui chassent les insectes dans les boisements, le lucane cerf-volant qui s'abrite et se nourrit dans les arbres morts ; la loutre, le chabot et la lamproie de Planer (deux poissons extrêmement sensibles aux pollutions) qui bénéficient de la qualité des eaux de la Vige.



Lamproie de Planer



Barbastelle



Lucane cerf-volant

> Analyse des activités humaines...

Le site NATURA 2000 de la forêt d'Espagne est inclus dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type II de 530 ha. Ses caractéristiques écologiques ont conduit à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (7 juillet 1994) sur une partie du site.



A l'exception de quelques parcelles agricoles plus ou moins mises en valeur (environ 10 ha), l'ensemble du site est forestier. La forêt publique (forêts sectionales de Sauviat-sur-Vige et de Saint-Martin-Sainte-Catherine), gérée conformément à un aménagement forestier, couvre une surface d'environ 100 ha, le reste appartient à une cinquantaine de propriétaires forestiers privés dont 4 gèrent leur forêt selon un Plan Simple de Gestion pour une surface de 140 ha.



Les peuplements résineux représentent environ 60 ha en majorité composés de jeunes peuplements (moins de 30 ans). Le reste de la surface (370 ha) comprend des peuplements feuillus dont 15 ha de plantations.

Deux circuits de découverte de 4,5 km balisés à partir du lieu-dit "Le Monteil" traversent le site.

Pour les activités de pêche, la Vige est classée en 1ère catégorie piscicole sur tout son cours. Le secteur de la forêt d'Espagne est concerné par 5 territoires de chasse (3 Associations Communales de Chasse Agréées et 2 chasses privées).

PROPOSITIONS de gestion...

> Stratégie contractuelle

AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIGE (COURS D'EAU ET BERGES)

Prévoir un nettoyage des encombres, aussi bien sur le cours d'eau que sur le chemin qui borde ce dernier.



MAINTIEN ET/OU AMELIORATION DES HABITATS FORESTIERS

Préserver et améliorer les hêtraies et les forêts riveraines de la Vige en réalisant des interventions en faveur de leur renouvellement ou de leur entretien ; la production de bois et en particulier de bois de qualité reste tout à fait compatible avec cet objectif. les interventions favorables aux habitats naturels et aux espèces pourront éventuellement bénéficier d'une aide financière spécifique.

MAINTIEN ET/OU AMELIORATION DES ZONES DE CHASSE DE LA BARBASTELLE ET DU GRAND MURIN

Améliorer la qualité des zones de chasse, c'est-à-dire, maintenir une mosaïque de peuplements feuillus adultes présentant des caractéristiques favorables à l'une ou l'autre des espèces présentes, et conserver en les entretenant les milieux ouverts (prairies) peu nombreux dans le site.



MAINTIEN DES AUTRES ESPECES DE LA DIRECTIVE

Le maintien du lucane cerf-volant nécessite en particulier de conserver des bois morts ou déperissants (troncs) en quantité limitée (1 à 5 par hectare). La présence de la loutre, du chabot et de la lamproie de Planer est liée au maintien voire à l'amélioration de la qualité de la Vige (qualité de l'eau et des berges). Les mesures qui sont préconisées dans ce chapitre (voir ci-dessus) devraient être suffisantes pour atteindre l'objectif.



> Animation du site

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE DESSERTE FORESTIERE ADAPTE

L'étude et les travaux pour assurer la desserte forestière du massif devront tenir compte des inventaires réalisés pour éviter des impacts sur des habitats naturels ou habitats d'espèces de la directive.

COMMUNICATION - ACCUEIL DU PUBLIC

L'information des propriétaires sera réalisée par des réunions organisées par le CRPF pour présenter le document d'objectifs et des contacts individuels pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux compatibles avec la gestion des habitats naturels et des espèces. Un parcours de découverte des principales caractéristiques de la forêt d'Espagne, s'appuyant notamment sur les 2 circuits de découverte existants pourrait être mis en place.



SUIVIS SCIENTIFIQUES

Ils sont destinés à évaluer l'effet des actions réalisées sur le terrain par rapport aux orientations fixées dans le document d'objectifs et à améliorer la connaissance du site.

Ils seront programmés avec les organismes scientifiques compétents en concertation avec les propriétaires.